



Autoroute Castres-Toulouse Concertation sur les fuseaux de 300 m

**Réunion avec les élus du secteur 2 (de Verfeil à Maurens-Scopont)
Verfeil, mercredi 19 janvier 2010**

Compte-rendu

En ouverture de la réunion, M. Philippe GRAMMONT, directeur régional adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Midi-Pyrénées, indique que le dispositif de concertation sur les fuseaux est lancé et rappelle le programme de la réunion :

- présentation de l'organisation de la concertation sur les fuseaux de 300 m ;
- présentation des caractéristiques du projet : aménagements à réaliser, zones d'échanges et système de péage ;
- présentation des hypothèses de fuseaux pour le secteur 3, dont le fuseau pressenti à l'issue de la concertation de 2008 ;
- échanges avec les élus.

M. Philippe GRAMMONT rappelle ensuite les grandes lignes de la décision ministérielle du 25 juin 2010 d'achever la mise à 2x2 voies de la liaison entre Castres et Toulouse selon l'itinéraire de la route nationale 126 (RN 126) sous forme de concession autoroutière, de lancer la concertation et les études préalables à la déclaration d'utilité publique.

Mme Nerte DAUTIER, garant de la concertation nommé par la Commission nationale du débat public (CNDP), présente sa mission. La loi Grenelle II prévoit que la concertation post débat public soit suivie par un garant neutre et indépendant qui puisse vérifier que la concertation a été menée de manière transparente. A ce titre, elle assistera aux réunions avec les élus, aux réunions du comité de suivi et peut être contactée *via* le site internet de la concertation ou par courrier. Au terme de chaque phase de concertation, elle rédigera un avis sur le déroulement de la concertation qu'elle transmettra à la CNDP et au préfet de région. Mme Nerte DAUTIER rappelle qu'elle connaît le dossier et les acteurs pour avoir été membre de la commission particulière du débat public sur la liaison Castres-Toulouse en 2009 - 2010.

Organisation générale des études et de la concertation

M. Thomas CADOUL, chef du service Transports, Infrastructures et Déplacements à la DREAL Midi-Pyrénées, présente les études et l'organisation de la concertation.

Calendrier

- novembre 2010 – décembre 2010 : consultation des maires et présidents d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sur les modalités de la concertation ;
- janvier 2011 - février 2011 : concertation sur les fuseaux de 300 m ;
- avril 2011 : réunion du comité de pilotage pour valider le fuseau d'études de 300 m (dans lequel s'inscrira la recherche de tracés) ;
- avril 2011 – début 2012 : études approfondies sur les différentes options de tracé, l'itinéraire de substitution, les zones d'échange et le système de péage ; la concertation sera menée dans cette seconde phase sur ces thèmes-là ;
- début 2012 : réunion du comité de pilotage pour valider le tracé de référence ;
- 1^{er} semestre 2012 : préparation du dossier d'enquête publique ;
- été 2012 : validation du dossier d'enquête publique par le comité de pilotage ;
- automne 2012 : enquête publique.

M. Thomas CADOUL précise qu'il faut distinguer le périmètre d'études (de l'A 68 à Castres), qui couvre l'ensemble des sections à mettre à 2x2 voies entre Castres et Toulouse, du périmètre de mise en concession (de l'A 68 à Verfeil), qui exclut la bretelle autoroutière A 680 déjà concédée aux Autoroutes du sud de la France (ASF).

L'organisation générale du pilotage des études et de la concertation

- La maîtrise d'ouvrage est déléguée à la DREAL Midi-Pyrénées, sous l'autorité du préfet de région. Ce dernier est aussi responsable de la concertation.
- Le comité de pilotage valide les principales phases. Il est présidé par le préfet de région et constitué de l'État, du Conseil régional, des Conseils généraux de la Haute-Garonne et du Tarn et de la Communauté d'agglomération de Castres – Mazamet.
- Le comité technique, constitué des services techniques des organismes représentés dans le comité de pilotage, prépare le comité de pilotage.
- Le comité de suivi, constitué de plusieurs collègues (État, élus locaux – collectivités locales et parlementaires, représentants du monde économique, représentants des salariés, associations, notamment de protection de l'environnement), est un lieu d'échanges sur les études et la concertation.
- Des groupes de travail techniques approfondiront les thèmes Environnement et Foncier/Aménagement du territoire.
- Des ateliers thématiques étudieront les apports du projet sur le territoire, notamment sur les aspects socio-économiques.

La concertation sur les fuseaux de 300 m, selon les modalités fixées par le préfet de région suite à la consultation des communes et EPCI concernés, comporte notamment :

- cinq rencontres intercommunales, une par secteur (un secteur concerne le territoire compris entre deux zones d'échanges) ;
- neuf permanences pour accueillir le public ;
- une réunion du comité de suivi pour échanger avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Les outils de la concertation

- un dossier de concertation et un site Internet permettent de prendre connaissance de l'ensemble du projet et des cartes détaillées ;
- des insertions dans la presse locale et un dépliant diffusé dans 37 000 boîtes aux lettres du territoire invitent le public à s'informer et venir aux permanences ;
- un communiqué de presse est diffusé à chaque étape de la concertation ;
- un kit d'information, composé d'une carte/poster, d'un dossier de concertation et d'un registre, est disposé dans chaque mairie.

M. Thomas CADOUL rappelle enfin les principaux aménagements à réaliser sur l'itinéraire et les six zones d'échanges prévues et passe la parole à M. Benjamin AUDINOS, du bureau d'études EGIS, pour la présentation de la méthodologie des études et les principes du système de péage. Ce dernier poursuit par la présentation du secteur 2 entre Verfeil et Maurens-Scopont.

Sur le secteur 2, les enjeux principaux identifiés sont les suivants :

- environnement humain : présence de bâti, d'activité agricole, du poste électrique de Verfeil et de l'aérodrome de Bourg-Saint-Bernard ;
- patrimoine culturel : moulin de Nagasse, pré de la Fadaise et château de Scopont ;
- environnement physique : zone inondable du Girou ;
- environnement naturel : présence d'espèces protégées, dont la Bergeronnette Printanière ;
- présence de deux zones d'échanges dans le secteur 2 : Maurens-Scopont à l'est et Verfeil à l'ouest.

EGIS présente ensuite les fuseaux proposés dans le secteur 2, en rappelant que le fuseau 2P résulte de la concertation de 2008. A la lumière des études approfondies menées depuis cette dernière concertation, il apparaît que ce fuseau présente un cumul de contraintes.

- la présence de la Bergeronnette printanière sur une grande partie du fuseau pressenti oblige le maître d'ouvrage à rechercher un fuseau alternatif ou à démontrer qu'il n'y a pas d'alternative possible, dans la perspective de l'avis que devra donner le Conseil national de la protection de la nature. Dans la mesure où le fuseau 2C existe et impacte peu la zone de présence de la Bergeronnette printanière, il apparaît qu'une alternative existe ;
- dans sa partie centrale, le fuseau 2P traverse une zone contrainte par la présence de l'aérodrome de Bourg-Saint-Bernard et du pré de la Fadaise ;
- enfin, ce fuseau est situé en zone inondable du Girou. Si des solutions techniques existent pour construire une autoroute en zone inondable, cela constitue une contrainte supplémentaire à intégrer.

Débat avec les élus

Avant que ne débute le débat sur les fuseaux et les zones d'échanges, plusieurs interventions sont faites pendant la phase de présentation du projet et des modalités de la concertation. Notamment, Monsieur le maire de Saint – Pierre et Monsieur HEBRARD, maire de Vendine et conseiller général, rappellent leur opposition de principe au projet d'autoroute, mentionnant les demandes d'études sur les aménagements de la route nationale 126 existante, non retenues par la Commission nationale du débat public.

Périmètre d'études

Le maire de Vendine et conseiller général du canton de Vendine précise que le débat public portait sur le seul périmètre de la concession (de Castres à Verfeil) et se demande si le débat n'a pas été faussé puisque le périmètre actuel de la concertation va de Castres à la bifurcation autoroutière entre l'A 68 et l'A 680. Sur le même thème, le maire de Saint-Pierre demande si les ASF peuvent réellement financer l'aménagement de l'A 680 s'ils ne sont pas concessionnaires de la section Verfeil/Castres.

M. Philippe GRAMMONT indique que l'aménagement de l'A 680 est inscrit dans le contrat triennal qui lie l'Etat et le concessionnaire ASF et confirme que, quel que soit le choix du futur concessionnaire pour la section Verfeil – Castres, ASF devra bien réaliser cet aménagement. Il rappelle que le dossier de débat public portait sur un périmètre plus large que la section Verfeil – Castres puisqu'il présentait un territoire d'études très vaste (allant de Toulouse à Castres et d'Albi à Carcassonne), que la question du doublement de la bretelle autoroutière était explicitement mentionnée dans le dossier de débat ; que de nombreuses questions sur l'aménagement de l'A 680 ont été posées lors des réunions publiques et sur le site Internet de la CNDP, auxquelles le maître d'ouvrage a systématiquement répondu. Ce point est confirmé par le garant de la concertation, Mme Nerte DAUTIER.

Modalités de la concertation

Concernant les modalités de la concertation, le maire de Vendine indique qu'il ne pourra s'exprimer au nom de son conseil municipal dans la mesure où le dossier de concertation lui est seulement remis

en séance. Les élus de Saint-Pierre et de Bourg-Saint-Bernard demandent des précisions sur le rôle du comité de suivi. Toujours concernant la concertation, le maire de Saint-Pierre indique que la commune n'exprimera pas de position sur les fuseaux et zones d'échange dans la mesure où elle est opposée au projet.

La DREAL Midi-Pyrénées indique que le choix d'informer en premier lieu les élus est délibéré, afin qu'ils aient connaissance du projet s'ils sont sollicités par le public. En revanche, la concertation débute et ils pourront, d'ici fin février 2011, s'exprimer sur le choix du fuseau et des zones d'échange. Mme Nerte DAUTIER rappelle le rôle du comité de suivi qui, bien que consultatif, exprime un avis qualitatif sur le projet dont l'objet est d'éclairer le maître d'ouvrage lors de la prise de décision. Elle informe les participants qu'elle-même remettra un rapport sur la façon dont s'est déroulée la concertation, la transparence des échanges, de l'information et la qualité des réponses du maître d'ouvrage.

Concertation sur les fuseaux de 300 m

L'est du secteur : la plaine du Girou (fuseaux 2C, 2P, 2E)

En préambule des échanges sur ce thème, le maire de Loubens-Lauragais fait état de son sentiment que le travail est plus avancé dans le Tarn qu'en Haute-Garonne. Le maître d'ouvrage tient à rappeler que ses services ont diffusé le même niveau d'information sur l'ensemble du territoire concerné par le projet à toutes les étapes de la concertation et a cherché à adapter au mieux son projet en tenant compte des retours effectués par les collectivités territoriales. Le maire de Cambon-lès-Lavaur indique d'ailleurs que le dialogue engagé en 2008 par le préfet du Tarn, suite à la première concertation, a abouti à la proposition, par la DREAL Midi-Pyrénées, du fuseau 3P dans le secteur 3 (de Maurens-Scopont à Puylaurens), ce qui a permis de réduire de 100 ha l'emprise du projet sur les terres agricoles, notamment pour le contournement de Cuq-Toulza.

Le bureau d'études EGIS balaye l'ensemble des fuseaux du secteur 3 à partir d'une photographie aérienne. Il rappelle que le fuseau pressenti dans le secteur 2 à l'issue de la concertation de 2008 (fuseau 2P) présente aujourd'hui des contraintes importantes, avec notamment la présence d'une espèce protégée – la Bergeronnette printanière. Cela oblige le maître d'ouvrage à démontrer auprès des autorités environnementales qu'il a cherché une alternative à ce fuseau, alternative qui, en l'état des études actuelles et sous réserve que des oppositions locales ne s'expriment, pourrait être le fuseau 2C (situé au nord de la RD 42). Le troisième fuseau du secteur (2E) présente les mêmes contraintes environnementales fortes que le fuseau 2P.

EGIS présente également un cumul de contraintes liées au fuseau 2P à hauteur de Bourg-Saint-Bernard : double franchissement du Girou ; difficulté d'élever l'autoroute en zone inondable du Girou tout en préservant les zones d'envol et d'atterrissage à proximité de l'aérodrome ; passage du fuseau contraint entre le site du Pré de la Fadaise et l'aérodrome. La prise en compte des difficultés techniques et les enjeux environnementaux rencontrés par un tel fuseau engendreraient un coût supplémentaire au projet.

Sur le fuseau nord (2C), plusieurs élus expriment leur opposition au nom des contraintes humaines que présentent ce fuseau (effet de coupure des villages) et d'une consommation plus importante de terres agricoles qu'avec le fuseau 2P. Ils représentent toutes les communes traversées par le fuseau 2C : Teulat, Montcabrier, Bannières, Villeneuve-lès-Lavaur et Maurens-Scopont.

Pour souligner la difficulté de consommer du foncier agricole dans le secteur, le maire de Bourg-Saint-Bernard indique que la Chambre d'agriculture a récemment refusé un projet de création de zone artisanale sur sa commune.

Le contournement de Verfeil

Plus à l'ouest, à hauteur de Verfeil et Saint-Pierre, les contraintes environnementales sont les mêmes quel que soit le fuseau retenu. Le fuseau pressenti à la suite de la concertation de 2008, qui englobe la déviation de Verfeil, est cependant le moins impactant sur le foncier agricole.

Le maire de Verfeil demande quel sera l'itinéraire de substitution si la déviation actuelle est intégrée dans l'autoroute. La DREAL Midi-Pyrénées indique que trois options sont soumises à la concertation :

- une intégration du tracé de la déviation dans l'autoroute avec l'ancienne RD 20 comme itinéraire de substitution ;
- une intégration du tracé de la déviation dans l'autoroute avec la création d'un itinéraire de substitution parallèle ;
- le maintien de la déviation comme itinéraire de substitution avec la création d'une infrastructure neuve pour l'autoroute.

Sur ce point, les avis sont contrastés : le maire de Verfeil rappelle que l'ancienne RD 20 a été déclassée en voie communale et que ses abords ont été urbanisés, ce qui laisse peu de place à un report de trafic sur cet axe ; le conseiller général du canton de Verfeil indique que la 3^e option serait la plus consommatrice de foncier ; le maire de Saint-Pierre rappelle la position du conseil général de Haute-Garonne contre la privatisation d'une infrastructure déjà payée par le contribuable.

Positionnement des échangeurs

Au niveau de Maurens - Scopont

Dans la zone d'échange de Maurens-Scopont, les avis des élus divergent entre un positionnement à l'est ou à l'ouest de la zone. Pour l'est, le président de la communauté de communes du Pays de Cocagne fait valoir l'intérêt d'un échangeur situé à proximité de Cuq-Toulza, qui est un bourg important du secteur avec de nombreuses activités. Ce positionnement a également les faveurs du maire de Villeneuve-lès-Lavaur, qui ne veut pas d'échangeur sur sa commune. Pour l'ouest, M. HEBRARD, le maire de Bourg-Saint-Bernard, ainsi que le président de la communauté de communes du SESCAL, plaident en faveur d'un échangeur qui éviterait à cette partie du territoire de cumuler les contraintes liées au passage de l'autoroute sans en voir les bénéfices liés à la présence d'un échangeur à proximité.

Le maire de Maurens-Scopont propose ce qu'il appelle une solution de sagesse, qui consisterait à positionner l'échangeur à l'intersection des différents EPCI, en souhaitant que le restaurant La Ferme d'En Bouyssou ne soit pas sacrifié pour rien.

Au niveau de Verfeil

Dans la zone d'échange de Verfeil, le maire de Verfeil demande s'il faudra déplacer la station d'épuration. EGIS précise que la présence de la station d'épuration a bien été prise en compte dans le projet. Pour l'éviter, il est prévu que l'autoroute passe en lieu et place du giratoire actuel, qui devra être déplacé au nord en impactant le bâti. L'échangeur autoroutier pourra être positionné à l'est ou à l'ouest du giratoire. Cependant, la présence de la station d'épuration et d'une ligne à haute tension rend plus simple la réalisation de l'échangeur à l'ouest du giratoire.

Au sujet de l'échangeur de Gragnague

L'échangeur de Gragnague, positionné dans le secteur 1, est évoqué par le maire de Verfeil, qui s'inquiète d'un supplément de trafic sur une RD 20 déjà surchargée en cas de réalisation d'un échangeur complet. De leur côté, les élus tarnais et le conseiller général du canton de Verfeil plaident pour qu'un échangeur complet soit réalisé afin de permettre les échanges vers Albi.

Autres thèmes abordés

La réunion de Verfeil a été l'occasion d'aborder d'autres points qui concernent le projet d'autoroute et la démarche de concertation en cours :

- Demande de précision sur le calendrier des travaux et du choix du système de péage.
- Demande de précision sur la zone d'étude de la Bergeronnette printanière.

Le maître d'ouvrage rappelle les dates clés de la concertation et des décisions : choix du fuseau d'études de 300 m en avril 2011 à l'issue de cette phase de concertation ; études approfondies pour amener à la concertation sur le choix du tracé de référence début 2012 ; enquête publique à l'automne 2012. Il souligne donc la nécessité d'échanges dès maintenant avec les collectivités pour que la décision sur le fuseau soit la plus éclairée possible. La commune de Bourg-Saint-Bernard ajoute que le point clé du projet se joue maintenant avec le choix du fuseau.

Concernant le choix du système de péage, les études affinées seront menées courant 2011, quand les points d'échange seront connus, et feront l'objet d'une concertation début 2012, en même temps que celle sur le choix du tracé de référence.

EGIS présente le principe de l'étude sur la Bergeronnette printanière : des points d'écoute tous les 1 000 m sur l'ensemble des fuseaux, entre Verfeil et Soual.

Synthèse

En synthèse, M. Philippe GRAMMONT retient plusieurs points :

- des expressions de principe contre le projet ;
- pas d'expression de la commune de Saint-Pierre sur le fuseau et les échangeurs ;
- des collectivités ont indiqué qu'elles s'exprimeraient ultérieurement. M. GRAMMONT rappelle qu'il serait souhaitable qu'elles le fassent avant la fin de la concertation sur les fuseaux ;
- sur le point d'échange de Maurens-Scopont, les deux options à l'Ouest ou à l'Est de la zone doivent être étudiées ;
- concernant les fuseaux à l'est du secteur : celui situé au sud (2E) resterait écarté, celui situé au nord (2C) suscite une opposition des élus locaux concernés (maires de Teulat, Montcabrier, Bannières et Villeneuve-lès-Lavaur) en raison de son impact sur l'environnement humain. Pour le fuseau 2P, des adaptations seraient à rechercher pour sortir des contraintes techniques actuelles ;
- concernant les fuseaux à l'ouest du secteur : le fuseau 2A permettant d'étudier les trois options du contournement de Verfeil (cf. supra) semble recueillir la préférence du maire de Verfeil.

Liste des participants (par ordre alphabétique) :

Communauté de communes Cœur Lauragais

Monsieur Gilbert HEBRARD, Président

Communauté de Communes du SESCOAL

Monsieur Jean-Paul ROCACHE, Président

Communauté de Communes Tarn et Agout

Madame Brigitte PARAYRE,

Commune de BANNIERES

Monsieur Paul BERNARDI, Maire

Monsieur Gérard PORTE, 1er Adjoint au Maire

Commune de BOURG SAINT BERNARD

Monsieur Roger FERRANDO, 1er Adjoint au Maire

Madame Andrée ORIOL, Maire

Commune de CAMBON LES LAVAU

Monsieur Pierre VIRVES, Maire

Commune de FRANCARVILLE

Madame Gisèle CAILLIVE, Adjointe au Maire

Monsieur Jean-Claude FIGNES, Maire

Commune de LOUBENS LAURAGAIS

Madame Claudine AZA, Adjointe au Maire

Monsieur Yvon NOYES, Maire

Commune de MAURENS-SCOPONT

Monsieur Claude REILHES, Maire

Commune de MONTCABRIER

Monsieur Patrick CERVANTES, Maire

Monsieur Lionel MAURY, Conseiller

Commune de SAINT MARCEL PAULEL

Monsieur Claude ROUDIERE, Maire

Commune de SAINT PIERRE

Monsieur Joël BOUCHE, Maire

Commune de SAUSSENS

Madame Maryse MOUYSSSET, Maire

Commune de TEULAT

Monsieur Patrice CHOUZY, Maire

Commune de VENDINE

Monsieur Gilbert HEBRARD, Maire

Commune de VERFEIL

Monsieur Hervé DUTKO, Maire

Monsieur Jacques ROUSSEAU, Agenda 21

Monsieur Claude VILLESPY, Adjoint au Maire

Commune de VILLENEUVE LES LAVAU

Monsieur Michel BOUYSSOU, Maire

Commune du FAGET

Monsieur Francis CALMETTES, Maire

Monsieur Gilles SCATAMBURLO, Adjoint au Maire

Conseil général de Haute-Garonne

Monsieur Gilbert HEBRARD, Conseiller Général

Monsieur Claude ROUDIERE, Conseiller Général

Conseil général du Tarn

Monsieur Bernard VIALA, Conseiller Général